

## **MALI (LAND)**

### **MISE EN VALEUR DES TERRES : coordinateurs nationaux: Ministère chargé de l'Agriculture**

Les programmes locaux visant à accroître de façon écologiquement rationnelle la productivité des terres et à utiliser au mieux les ressources en eau Pour ce qui concerne les ressources halieutiques et piscicoles, leur gestion est régie par la loi n° 95-032 qui fixe les conditions générales de conservation, de protection, de mise en valeur et d'exploitation des ressources halieutiques et piscicoles du "domaine piscicole national". Ce domaine est réparti entre l'Etat, les collectivités décentralisées et les particuliers.

#### ***Au niveau de la stratégie énergie domestique (SED) :***

- Le potentiel des ressources ligneuses en 5è, 6è et 7è régions est évalué ;
- Le Schéma Directeur d'Approvisionnement en bois énergie (SDA) de Mopti est réactualisé, les Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois énergie (SDA) de Gao et de Tombouctou sont élaborés sur la base des résultats de l'inventaire ;
- 24 marchés ruraux de bois sont créés dont 13 à Mopti ,5 à Gao et 6 à Tombouctou notamment au niveau des plantations d'eucalyptus réalisées par le VRES et le PLCE;
- L'aménagement forestier dont :
- 1000 hectares de plantations d'Eucalyptus réalisés dans le delta intérieur prioritairement dans la région de Mopti;
- 750 ha de forêts classées le long du fleuve Niger sont restaurés ;
- 6 plans d'aménagement de massifs forestiers villageois élaborés lors de la 1ère phase du projet SED sont réactualisés et mis en œuvre ;
- Des artisans locaux sont équipés et formés pour la production des foyers/fourneaux améliorés ;
- Près de 15 000 foyers / fourneaux améliorés à bois ou à charbon sont diffusés.
- des études et recherches sont menées sur l'exploitation, la conservation et la transformation du bois d'Eucalyptus, la sylviculture du palmier doum et l'introduction d'autres essences à croissance rapide ;
- 60 à 80% des produits forestiers en provenance des marchés ruraux effectivement contrôlés.

#### **➤ Activités prévues**

##### ***Activités du volet lutte contre l'ensablement :***

- Elaboration du schéma directeur de lutte contre l'ensablement ;
- Stabilisation des dunes sur une superficie prévisionnelle de 3.650 ha ;
- Mise en défens de 8.000 ha de formations naturelles ;
- Identification des opérateurs privés ou associatifs pour les actions de terrain ;
- Réalisation de 1.000 ha de plantations forestières. Il y sera associé la culture du bourgou;
- Réalisation de 800 ha de plantations fruitières associées à l'installation de brise-vent et haies vives ;
- Aménagement de 300 ha de jardins horticoles paysans associés aux travaux de stabilisation de dunes, plantations forestières et fruitières ;
- Recherche-action pour l'amélioration des techniques de LCE et la diversification des activités liées à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Activités du volet stratégie énergie domestique :**

- Le potentiel des ressources ligneuses en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> régions est évalué ;
- Le Schéma Directeur d'Approvisionnement en bois énergie (SDA) de Mopti est réactualisé, les Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois énergie (SDA) de Gao et de Tombouctou sont élaborés sur la base des résultats de l'inventaire ;
- 24 marchés ruraux de bois sont créés dont 13 à Mopti, 5 à Gao et 6 à Tombouctou notamment au niveau des plantations d'eucalyptus réalisées par le VRES et le PLCE ;
- L'aménagement forestier dont : 1000 hectares de plantations d'Eucalyptus réalisés dans le delta intérieur prioritairement dans la région de Mopti ; 750 ha de forêts classées le long du fleuve Niger sont restaurés ; 6 plans d'aménagement de massifs forestiers villageois élaborés lors de la 1<sup>ère</sup> phase du Projet SED sont réactualisés et mis en œuvre ;
- Des artisans locaux sont équipés et formés pour la production des foyers/ fourneaux améliorés ;
- Près de 15 000 foyers/fourneaux améliorés à bois ou à charbon sont diffusés (subvention) ;
- Des études et recherches sont menées sur l'exploitation, la conservation et la transformation du bois d'Eucalyptus, la sylviculture du palmier doum et l'introduction d'autres essences à croissance rapide ;
- 60 à 80% des produits forestiers en provenance des marchés ruraux effectivement contrôlés (provenance, quantités, autorisations...) ;
- Les Collectivités Territoriales maîtrisent la gestion de leurs ressources forestières.

## **2.2. Approche et stratégie de mise en oeuvre**

Pour la mise en oeuvre du volet LCE, le programme a défini trois axes d'intervention qui sont :

- a. Les actions d'intérêt national qui concernent :
  - La protection des cours et points d'eau classés par le code domanial et foncier comme domaine public de l'Etat ;
  - L'aménagement du domaine protégé et classé en dehors du domaine des collectivités et particuliers ;
  - La protection des domaines agricoles ou pastoraux aménagés par l'Etat ;
  - La protection des infrastructures appartenant à l'Etat.
- b. Les actions d'intérêt des collectivités qui concernent les mêmes types d'activités mais portées par les collectivités dans leurs domaines.
- c. Les actions d'intérêt des particuliers portées par les associations, groupements et autres acteurs privés et qui concernent essentiellement les plantations de production de bois, les plantations de vergers, de brise vent, de haies vives et de maraîchage associé aux plantations.

Ces trois types d'actions sont conduits à travers deux approches distinctes ou intégrées :

**l'approche « Entreprise » et l'approche « Communautaire »**